

# **RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20231116-2023-11-73-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2023

Affichage : 24/11/2023



**Préambule :**

Conformément aux dispositions législatives, et en particulier en application de l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes de plus de 3 500 habitants de mener un débat sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Ce débat doit permettre au Conseil municipal d'être informé sur les perspectives économiques et financières de la France et des collectivités territoriales en 2024 et de l'évolution prévisionnelle de la situation financière de la collectivité.

En application de la loi, le présent rapport sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20231116-2023-11-73-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2023

Affichage : 24/11/2023



## Sommaire

Introduction – Actualité économique et financière pour 2024 .....	4-5
I Analyse rétrospective du budget principal de la ville 2018-2023 .....	6
Les charges de fonctionnement .....	7-8
Les produits de fonctionnement .....	9-10
La dette .....	11
Les dépenses d'équipement et leur financement .....	12
II Les grandes orientations pour 2024.....	13-14
Conclusion .....	15

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20231116-2023-11-73-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2023

Affichage : 24/11/2023

## Introduction - Actualité économique et financière

### Niveau macroéconomique

L'économie mondiale traverse une période d'incertitude, avec une croissance qui montre des signes de ralentissement. Pour 2023, les prévisions tablent sur une croissance de 2,1 %, en recul par rapport à l'année précédente.

Les pays émergents, hors grandes puissances, semblent être les plus touchés avec une croissance estimée à 2,9 %, en baisse par rapport à l'année précédente. L'emploi, souvent considéré comme un rempart contre la pauvreté, est mis à mal par ce ralentissement.

Un autre défi majeur est le durcissement des conditions de crédit. De nombreux pays émergents se voient désormais privés d'accès aux marchés financiers internationaux, ce qui complique leur situation, surtout pour ceux déjà en situation financière précaire.

En ce qui concerne l'inflation, elle sera plus forte que prévue. La Banque centrale européenne (BCE) envisage cette inflation de manière plus durable ; l'institution ne voyant pas de retour à sa cible statutaire de 2,00% avant 2025 voire 2026.

Enfin, au regard de la récente actualité avec le conflit au Moyen-Orient, les effets sur l'économie mondiale paraissent également inévitables et seront sans doute observés en 2024.

### Niveau national

L'économie française devrait connaître une croissance du PIB de 0,9 % en 2023, soutenue par une croissance robuste au premier semestre.

Toutefois, des défis tels que la hausse des prix de l'énergie et une demande mondiale réduite pourraient ralentir la croissance à 0,9 % en 2024 et 1,3 % en 2025. L'inflation, après avoir atteint un sommet en 2023 avec un taux moyen à 5,8%, devrait reculer pour se stabiliser à 4,5 % d'ici la fin de l'année, avec une prévision de retour à 2 % en 2025.

Enfin, le taux d'endettement public de la France devrait se maintenir à environ 110 % du PIB en 2025, un chiffre nettement supérieur à la moyenne de la zone euro.

L'économie française a montré des signes de résilience malgré un contexte international peu favorable. Le pouvoir d'achat des ménages devrait progresser, principalement grâce à la reprise des salaires réels (en tenant compte de l'inflation).

Par ailleurs, l'inflation, influencée par les fluctuations des prix de l'énergie, des carburants et des denrées alimentaires, devrait suivre une trajectoire baissière. Enfin, les tensions sur les prix des matières premières, bien que présentes, sont différentes des chocs précédents, notamment ceux liés à l'invasion russe en Ukraine.



Afin de contribuer au débat d'orientation budgétaire, la présentation ci-après sera articulée en deux temps :

- Une analyse rétrospective de la situation financière de la Ville sur la période 2018 -2023
- Un état des principales tendances attendues sur 2024 et des éléments de compréhension complémentaires et légaux sur la situation financière de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

## **Etat des lieux et stratégie financière**

Compte tenu d'un contexte incertain lié à la situation nationale et internationale, la Municipalité fait le choix d'une stratégie financière responsable. Ainsi, les prévisions budgétaires s'adaptent au contexte de crises que connaissent toutes les collectivités locales actuellement et aux décisions nationales non financées par l'Etat.

Ainsi, si la prudence est de mise, le budget 2024 restera pour autant ambitieux pour répondre aux enjeux locaux.

La priorité politique et financière de l'équipe municipale reste axée sur 4 axes majeurs :

- Qualité du service public
- Volonté d'une politique d'investissement dynamique et maîtrisée, pour agir également sur les dépenses de fonctionnement
- Maîtrise de l'endettement notamment avec la volonté affichée de recherches systématiques de subventions dans tous les projets mis en action.
- Maintien des taux d'imposition.

### ***I - Analyse rétrospective du budget de la ville 2018 – 2023***

Précision méthodologique : les données 2023 sont des données provisoires étant donné que l'exercice n'est pas clos et que le Compte Administratif n'est pas voté. Les montants sont exprimés en Kilo euros (K€).

Cette analyse se base sur les six derniers exercices comptables pour obtenir la meilleure visibilité possible.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20231116-2023-11-73-DE

Accusé certifié exécutoire

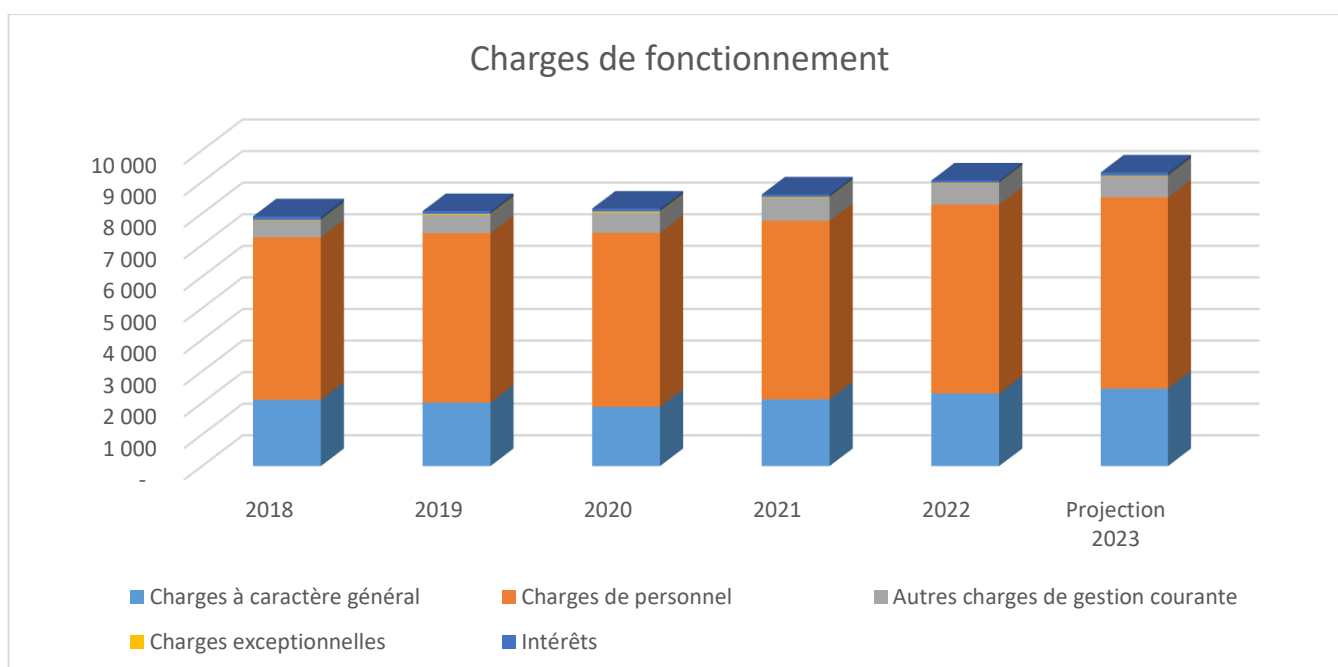
Réception par le préfet : 24/11/2023

Affichage : 24/11/2023

## Les charges de fonctionnement

En montants (K€)

	2018	2019	2020	2021	2022	Projection 2023	évolution 2018/2023
Charges à caractère général	2 102	2 008	1 876	2 110	2 300	2 450	16,56%
Charges de personnel	5 142	5 367	5 507	5 653	5 980	6 060	17,85%
Autres charges de gestion courante	531	579	646	724	670	655	23,35%
<b>s/total charges fct courant</b>	<b>7 775</b>	<b>7 954</b>	<b>8 029</b>	<b>8 487</b>	<b>8 950</b>	<b>9 165</b>	<b>17,88%</b>
Charges exceptionnelles	20	30	31	32	22	25	25,00%
Intérêts	111	87	92	82	70	108	-2,70%
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>7 906</b>	<b>8 071</b>	<b>8 152</b>	<b>8 601</b>	<b>9 042</b>	<b>9 298</b>	<b>17,61%</b>



En % d'évolution

	Moyenne	2019/2018	2020/2019	2021/2020	2022/2021	2023/2022
Charges à caractère général	2,61%	-4,47%	-6,57%	12,47%	9,00%	6,52%
Charges de personnel	3,85%	4,38%	2,61%	2,65%	5,78%	1,34%
Autres charges de gestion courante	6,31%	9,04%	11,57%	12,07%	-7,46%	-2,24%
<b>s/total charges fct courant</b>	<b>3,36%</b>	<b>2,30%</b>	<b>0,94%</b>	<b>5,70%</b>	<b>5,46%</b>	<b>2,40%</b>
Charges exceptionnelles	7,79%	50,00%	3,33%	3,23%	-31,25%	13,64%
Intérêts	2,58%	-21,62%	5,75%	-10,87%	-14,63%	54,29%
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>3,31%</b>	<b>2,09%</b>	<b>1,00%</b>	<b>5,51%</b>	<b>5,13%</b>	<b>2,83%</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20231116-2023-11-73-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2023

Affichage : 24/11/2023

Tout comme l'année 2022, l'année 2023 a été marquée par une forte augmentation des charges à caractère général et dans une moindre mesure des charges de personnel.

Ces fortes variations résultent de :

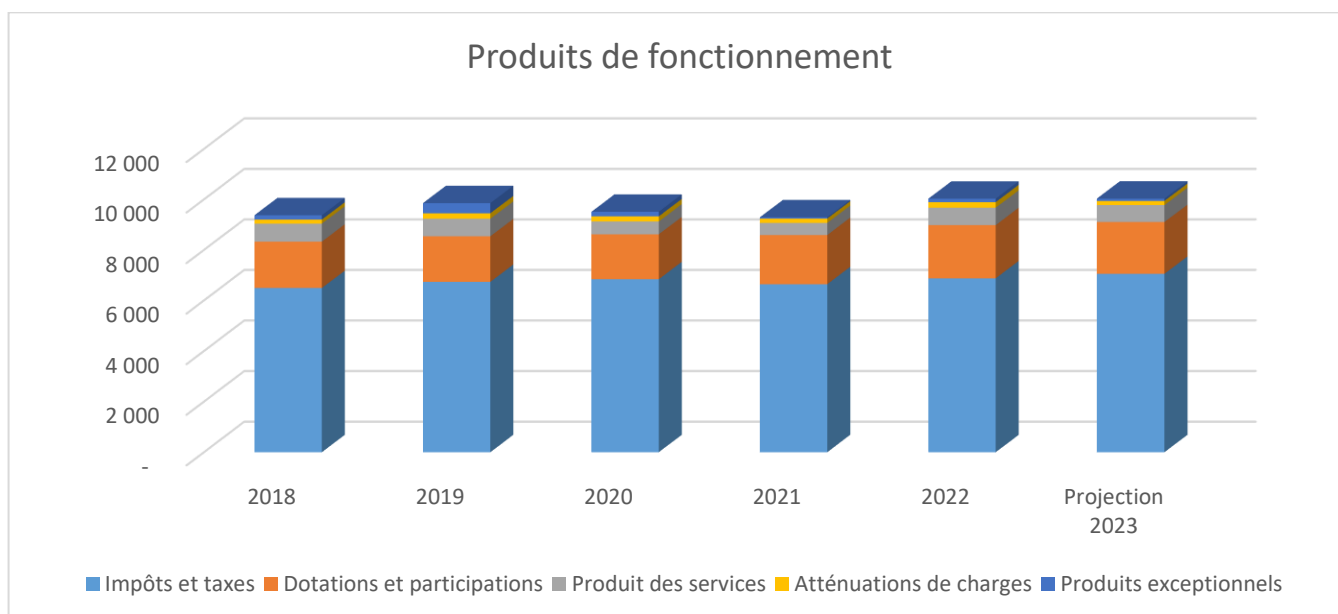
- L'augmentation exponentielle des charges de fluides (électricité et gaz) + 150 000 €
- L'augmentation des denrées alimentaires + 10 000 €
- L'augmentation du point d'indice en juillet 2023 : + 1,5 % (environ 40 000 € pour l'année 2023)

Ces augmentations, qui se sont imposées à la Ville soit par le contexte inflationniste, soit par des décisions gouvernementales, ont généré une hausse des dépenses de fonctionnement d'un peu moins de 3 % en 2023 par rapport à 2022. Cette hausse a été limitée grâce aux efforts de gestion et à la rigueur budgétaire appliquée par la Ville, sans pour autant venir altérer la qualité du service public communal.

### Les produits de fonctionnement

En Montant (K€)

	2018	2019	2020	2021	2022	Projection 2023	évolution 2018/2023
Impôts et taxes	6 491	6 735	6 838	6 642	6 875	7 055	8,69%
Dotations et participations	1 838	1 805	1 781	1 947	2 107	2 050	11,53%
Produit des services	710	693	506	478	690	670	-5,63%
Atténuations de charges	162	217	204	173	219	165	1,85%
<b>Produit fct courant</b>	<b>9 201</b>	<b>9 450</b>	<b>9 329</b>	<b>9 240</b>	<b>9 891</b>	<b>9 940</b>	<b>8,03%</b>
Produits exceptionnels	172	402	180	50	137	90	-47,67%
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>9 373</b>	<b>9 852</b>	<b>9 509</b>	<b>9 290</b>	<b>10 028</b>	<b>10 030</b>	<b>7,01%</b>



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20231116-2023-11-73-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2023

Affichage : 24/11/2023

*En % d'évolution*

	Moyenne	2019/2018	2020/2019	2021/2020	2022/2021	2023/222
Impôts et taxes	1,48%	3,76%	1,53%	-2,87%	3,51%	2,62%
Dotations et participations	3,60%	-1,80%	-1,33%	9,32%	8,22%	-2,71%
Produit des services	2,36%	-2,39%	-26,98%	-5,53%	44,35%	-2,90%
Atténuations de charges	9,84%	33,95%	-5,99%	-15,20%	26,59%	-24,66%
<b>Produit fct courant</b>	<b>1,88%</b>	<b>2,71%</b>	<b>-1,28%</b>	<b>-0,95%</b>	<b>7,05%</b>	<b>0,50%</b>
Produits exceptionnels	45,07%	133,72%	-55,22%	-72,22%	174,00%	-34,31%
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>1,82%</b>	<b>5,11%</b>	<b>-3,48%</b>	<b>-2,30%</b>	<b>7,94%</b>	<b>0,02%</b>

Dans le graphique et tableaux ci-dessus, est illustrée l'évolution des principaux chapitres de recettes sur la période 2018/2023.

En 2023, il est constaté une projection assez stable des recettes de fonctionnement de la Ville par rapport à 2022.

Néanmoins, nous constatons une diminution des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) qui s'explique notamment par l'augmentation du prix de l'immobilier combinée à une nette augmentation des taux d'intérêts des emprunts par rapport à 2022, ralentissant ainsi le marché de l'immobilier. Cette diminution ampute le budget de la Ville d'environ 40 000 €.

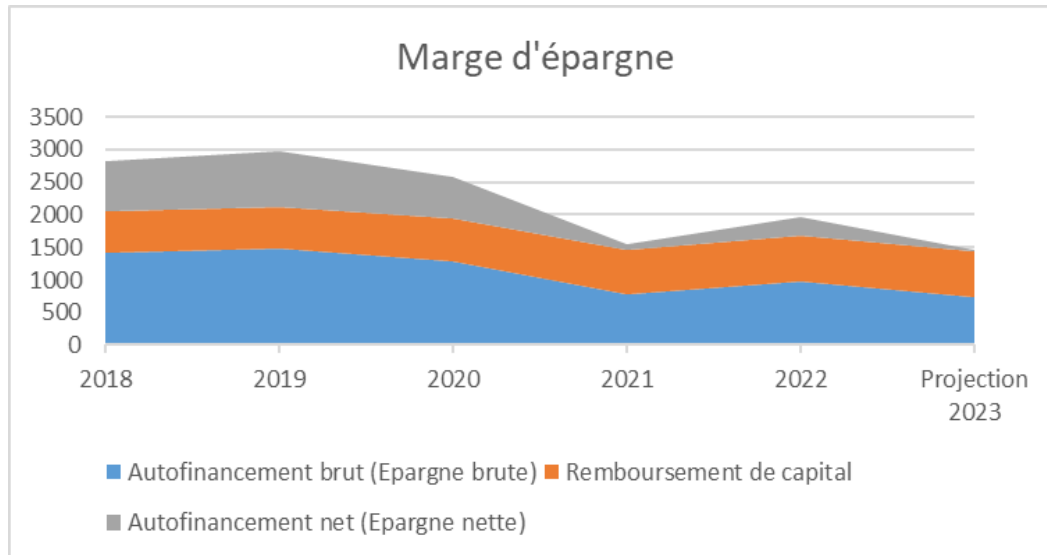
### Autofinancement dégagé

	en K€	2018	2019	2020	2021	2022	Projection 2023
<b>Autofinancement brut (Epargne brute)</b>		1411	1491	1289	775	986	732
<b>Remboursement de capital</b>		635	621	664	692	699	707
<b>Autofinancement net (Epargne nette)</b>		776	870	625	83	287	25

Pour rappel, au stade du ROB, l'autofinancement 2023 reste une projection puisque l'exercice budgétaire n'est pas clôturé. Il sera donc précisé lors du vote du compte administratif 2023 qui interviendra dans le premier semestre 2024.

Ainsi, à titre de rappel, l'autofinancement 2022, au stade du ROB 2023, était évalué à -242 000€, pour s'établir finalement, comme le montre le tableau ci-dessus à 287 000€.





À ce stade, ces éléments ne sont qu'une projection et ne tiennent pas compte du résultat de l'exercice qui sera soumis à cette assemblée durant le premier semestre 2024.

Néanmoins, la baisse de l'autofinancement 2023 par rapport à 2022 s'explique notamment par :

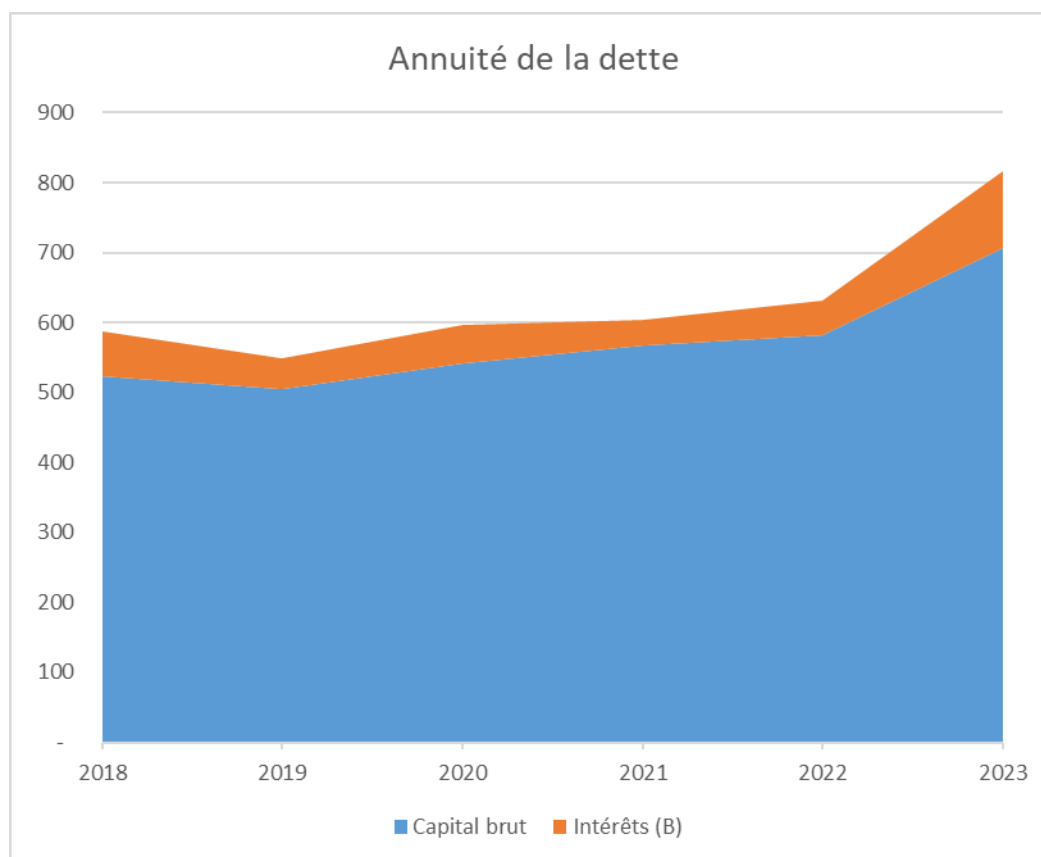
- L'augmentation des charges à caractère général comme les dépenses liées à l'alimentation, à l'énergie et aux primes d'assurances d'environ +200 000€
- Les mesures gouvernementales, non compensées, en matière de personnel + 45 000 €
- La stagnation globale des recettes de fonctionnement

### En cours de la dette

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Encours au 01/01</b>	4 410	3 775	3 154	4 090	3 990	5 271
<b>Encours emprunt fictif (dette récupérable Métropole)</b>	1 067	955	839	717	592	472
<b>Encours restant à la charge de la Ville</b>	3 343	2 820	2 315	3 373	3 398	4 799

### Annuité de la dette y compris dette récupérable

en K€	2018	2019	2020	2021	2022	Projection 2023
Remboursement de capital brut	635	621	664	692	700	812
- Capital récupérable	112	117	122	125	119	106
<b>= Capital brut (A)</b>	<b>523</b>	<b>504</b>	<b>542</b>	<b>567</b>	<b>581</b>	<b>706</b>
Remboursement d'intérêts brut	112	87	93	69	77	132
- Intérêts récupérables	48	43	38	32	27	21
Intérêts (B)	<b>64</b>	<b>44</b>	<b>55</b>	<b>37</b>	<b>50</b>	<b>111</b>
<b>Annuité de dette (A)+(B)</b>	<b>587</b>	<b>548</b>	<b>597</b>	<b>604</b>	<b>631</b>	<b>817</b>



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

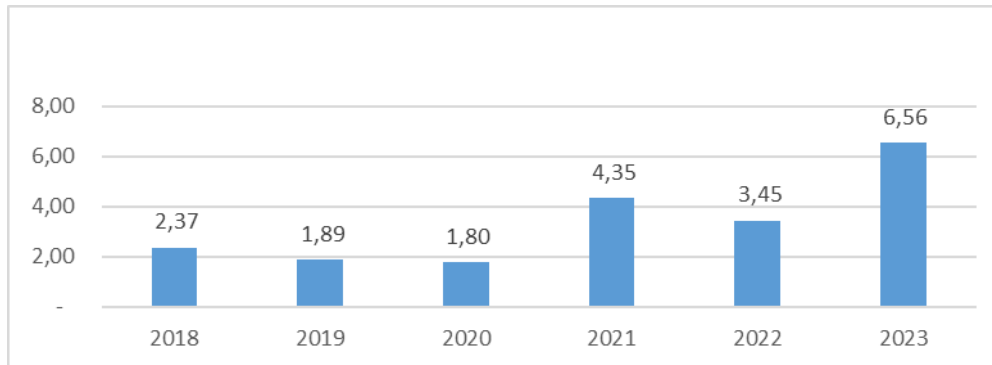
076-217606409-20231116-2023-11-73-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2023

Affichage : 24/11/2023

## Capacité de désendettement



Ce graphique répond à la question: « en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise son épargne brute ». Il est à noter que l'épargne brute 2023 est amputée, comme pour beaucoup de collectivités, par la dégradation des dépenses de fonctionnement compte tenu de l'inflation et de l'explosion du coût de l'énergie et des charges de personnel.

Pour autant, la capacité de désendettement reste à un niveau parfaitement maîtrisé à 6,56 années. En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est jugée en situation dégradée. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans.

A noter que la projection pour 2022, au stade du ROB, était de 7,55 années. La capacité de désendettement a été finalement contenue à 3,45 années. La Ville a donc su investir massivement sur des projets structurants tout en maîtrisant sa dette.

Cette politique volontariste d'investissement est rendue nécessaire par le retard pris dans l'entretien et la maintenance de nombreux bâtiments, et par l'impérieuse nécessité d'agir structurellement sur les équipements pour les rendre plus performants et ainsi agir sur les dépenses d'énergie notamment, donc sur la maîtrise du budget de fonctionnement et, par voie de conséquence, sur l'autofinancement et la capacité de désendettement.

## Dépenses d'équipement

investissement	2018	2019	2020	2021	2022	Projection 2023
<b>chapitre 20 (Immobilisations incorporelles)</b>	160	8	12	85	78	200
<b>chapitre 21 (immobilisations corporelles)</b>	1 474	1 795	2 163	1 398	1 474	2 000
<b>chapitre 23 (immobilisations en cours)</b>		71	196	561	2 688	2 400
<b>Total Dépenses Equipement</b>	1 634	1 874	2 371	2 044	4 240	4 600

Ce tableau illustre parfaitement la volonté de la majorité municipale d'investir fortement pour la ville et donc de participer activement à l'économie du territoire avec la rénovation du groupe scolaire J. Monod-A. Camus, la restructuration du Complexe sportif des Hauts Vents avec la construction des vestiaires, la création de cheminements, l'installation d'un éclairage LED des terrains et l'entretien des surfaces de jeu, la mise en place d'une aire de jeu inclusive pour les enfants dans le parc du Manoir, renaturation de

École Jules Verne. Arrêté préfectoral de l'Intérieur

076-217606409-20231116-2023-11-73-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2023

Affichage : 24/11/2023

*Financement de l'investissement*

<b>financement de l'investissement</b>		
<b>Moyenne 2018/2023</b>		
<b>Dépenses d'investissement hors dette</b>	<b>2 800</b>	<b>100%</b>
<b>Autofinancement net</b>	<b>444</b>	<b>16%</b>
<b>ressources propres d'investissement</b>	<b>1 390</b>	<b>50%</b>
<i>FCTVA</i>	311	11%
<i>subventions</i>	611	22%
<i>Cessions</i>	124	4%
<i>Amortissement</i>	345	12%
<b>Emprunt</b>	<b>900</b>	<b>32%</b>

Le tableau ci-dessus illustre que l'autofinancement et la recherche active de partenariat financier participe majoritairement au financement des dépenses d'équipement de la commune sur la période étudiée. Aussi, le recours à l'emprunt est de ce fait maîtrisé afin de limiter l'impact sur les capacités financières de la Ville.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20231116-2023-11-73-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2023

Affichage : 24/11/2023

## **II - Les grandes orientations 2024**

### 2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### *Principales hypothèses concernant les dépenses fonctionnement courant*

##### Charges à caractère général :

L'année 2024 se situera dans un contexte où l'inflation restera supérieure à 3 % selon les prévisions de l'Etat, ce qui entrainera une nouvelle hausse pour les denrées alimentaires et les matières premières.

A ce stade, les coûts de l'énergie devraient se stabiliser en 2024 par rapport à 2023, mais sans pour autant revenir à leur niveau d'avant crise énergétique, imposant ainsi à la Ville une charge de +300.000€ par an par rapport à 2022.

Il est à noter que les mesures liées au plan de sobriété pour la maîtrise des dépenses d'énergie seront reconduites en 2024, soit :

- Adaptation des températures cibles dans le marché d'énergie de la collectivité, sur la base des standards énergétiques du moment
- Extinction nocturne des bâtiments communaux (église, hôtel de ville,...)
- Installation des illuminations de Noël durant 3 semaines, contre 5 habituellement. Extinction de ces éclairages à partir de minuit, sauf des 24 et 31 décembre.
- Mise en place d'éco-mousseurs sur tous les points d'eau
- Travail de rénovation sur les bâtiments énergivores, à l'image du gymnase Alain Calmat-Dominique Montier
- Sensibilisation des utilisateurs, agents municipaux, enseignants, associations, sur l'usage des locaux et les économies d'énergie.
- Travail avec les entreprises dans le cadre de l'éco-système économique sur les questions énergétiques.

Il est à noter une forte augmentation d'environ 50 000 € des diverses primes d'assurance dans un contexte difficile pour les collectivités. Dans le cadre du renouvellement du marché d'assurances, la Ville a su tout de même pourvoir tous les lots, contrairement à d'autres collectivités.

Ce chapitre devrait se situer aux alentours de 2,5 millions d'euros pour 2024.

### Charges de personnel :

Après l'augmentation en 2022 avec la revalorisation du point d'indice de 3,5 %, ce dernier a également fait l'objet d'une nouvelle augmentation au 01/07/2023 de 1,5 % ce qui impacte ce chapitre (+80 000€ en année pleine).

De plus, il est prévu au 01/01/2024, une nouvelle revalorisation de 5 points d'indice majoré pour l'ensemble des agents de la collectivité. Cette revalorisation représente un coût supplémentaire d'environ 30 000 € pour la Ville, sans compensation de l'Etat.

Afin de contenir cette progression qui limite les marges d'action en la matière, la commune continuera à mener une politique active et raisonnée des charges de personnel tout en maintenant la qualité des services publics. Le travail sur la qualité de vie et les conditions de travail, ainsi que sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, sera poursuivi.

Ainsi, ce chapitre devrait progresser entre 1,5 % et 2,5 % au regard du total voté en 2023, soit une augmentation à hauteur du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) environ 1 % en 2023 auquel s'ajoute les mesures statutaires de 2023 et 2024, pour une estimation à hauteur d'environ +150 000€.

### Autres Charges de gestion courante :

Ce chapitre concerne les subventions aux associations ainsi que le versement de la subvention d'équilibre pour le CCAS.

Cette subvention d'équilibre sera versée en fonction des réalisations 2023 et fera l'objet d'une attention particulière notamment au vu de l'excédent de trésorerie du CCAS.

Aussi, compte tenu du changement de norme comptable en 2024, des dépenses qui étaient précédemment comptabilisées sur un autre chapitre budgétaire le seront désormais dans le chapitre 65 (Objectif BAFA et Contrat Municipal Etudiant par exemple)

Ce chapitre sera adapté en 2024 afin de prendre en compte la prévision budgétaire à hauteur de la réalisation 2023.

### Charges financières :

Compte tenu de la forte augmentation des taux d'intérêts ces 2 dernières années, pour dépasser actuellement les 3%, les charges financières seront plus élevées qu'en 2023.

Ce chapitre se situera aux alentours de 125 000 €, soit environ +15%.

### *Principales hypothèses concernant les recettes de fonctionnement*

#### Fiscalité :

Comme la majorité municipale s'y est engagée auprès des Saint-Pierrais, les taux d'imposition seront maintenus en 2024.

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur  
075 217606489 20231116 2023\_11\_73 DE  
**Pour 2023, l'hypothèse d'une augmentation, par l'Etat, d'environ 3 % des bases fiscales sur le foncier bâti a été prise en compte, soit +120 000€.**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2023  
Affichage : 24/11/2023



Alors même que l'Etat semble ne pas s'orienter vers un plafonnement du taux de révision des bases locatives, ce dernier pouvant atteindre ainsi 5%, le souhait est d'avoir, à ce stade de la préparation budgétaire, une approche prudente sur les recettes fiscales.

Pour rappel, l'augmentation des bases locatives n'est pas à l'initiative de la commune.

Comme évoqué, les droits de mutation à titres onéreux ont « chuté » en 2023 par rapport à 2022 d'environ 40 000 € et compte tenu du contexte incertain sur le marché de l'immobilier, il est donc prévu d'inscrire en 2024 le montant perçu en 2023.

Quant aux compensations fiscales, elles devraient se stabiliser pour 2024.

### Dotations et Concours financiers de l'Etat

La loi de finances 2024 n'a pas introduit de bouleversement majeur dans le calcul et la répartition de la DGF. Celle-ci devrait donc stagner à un niveau équivalent à 2023, soit 910 000€ au titre de la dotation forfaitaire.

Les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales pour les secteurs petite enfance, enfance et jeunesse devraient s'établir aux alentours de 200 000 € pour 2024.

Ainsi, toute recette supplémentaire contribuera à alléger la dette et à conforter les capacités d'investissement de la commune.

### - Les produits des services

En 2024, la majorité poursuivra sa volonté politique de ne pas affaiblir le pouvoir d'achat des Saint-Pierrais en proposant notamment le gel des tarifs de la restauration municipale, tout en maintenant un même niveau de prestation.

**De manière générale et compte tenu des informations exposées ci-dessus, le budget 2024 s'équilibrerait entre 10 et 10,2 M€**

## 2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

### *Principales hypothèses concernant les dépenses d'équipement*

Sur la section d'investissement, la commune poursuivra sa politique dynamique d'investissement.

En effet, comme voté lors du Conseil municipal du 6 juillet dernier, la Ville s'est dotée d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Sur ce dernier, sont notamment prévues en 2024 la réhabilitation/rénovation énergétiques du complexe sportif Alain CALMAT et Dominique Montier, ainsi que la rénovation des extérieurs du CAP Jeunes

**Les dépenses d'équipement se situeront donc à environ 3,1 M€, hors remboursement du capital des emprunts pour 2024**



### *Principales hypothèses concernant les recettes d'investissement*

Celles-ci seront composées, à ce stade :

- des subventions d'investissement aux alentours de 640 000 € pour le projet du complexe sportif A. CALMAT-D.MONTIER évoqué ci-dessus.
- de l'autofinancement dégagé alors que celui-ci est fortement impacté par l'augmentation des charges de fonctionnement
- du FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) à hauteur de 450 000 €
- de la cession de la maison située à l'angle de la rue Bréant et de la rue du Diguët à hauteur de 43 900€
- d'une inscription d'un emprunt d'équilibre.

Ce dernier sera, lors du vote du Compte Administratif 2023, diminué de la majeure partie de l'excédent qui sera constaté.

### **Conclusion**

Au regard du contexte relativement contraint, le budget primitif 2024 de la Ville qui sera soumis au vote du Conseil municipal mi-décembre, répondra toujours aux valeurs humanistes, écologiques et solidaires, et aux ambitions que la majorité municipale souhaite pour la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et ses habitants.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20231116-2023-11-73-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2023

Affichage : 24/11/2023